

La « Nature en ville » est au cœur des enjeux contemporains. En assurant des services écologiques majeurs (constitution d'îlots de fraîcheur, source de biodiversité, filtration des polluants atmosphériques, captation de carbone...), les arbres en particulier jouent un rôle prépondérant pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en ville et répondre aux enjeux de santé publique. **Bordeaux compte près de 46 000 arbres\***.

Renforcer la place de l'arbre dans notre ville est indispensable pour répondre à l'urgence climatique, rafraîchir l'air ambiant et lutter contre les îlots de chaleur, sans oublier ses nombreuses autres fonctions : améliorer la qualité de l'air, atténuer les bruits ambiants, préserver la biodiversité, favoriser le lien social...

Pour mémoire, en 2001, le plan vert définit le programme de développement de la nature dans le cadre du projet urbain. Il ressort de cette période une forte augmentation du patrimoine végétal : **16 000 arbres ont été plantés, soit une moyenne de 941 arbres/an**. Parmi, les projets de plantation majeurs, citons : les Quais et la promenade Corajoud, les plantations en accompagnement du tramway, les Zac Cœur de Bastide, le parc aux Angéliques, la rénovation du parc Bordelais et du Jardin Public, la création du jardin botanique à la Bastide, le parking du parc floral, le parvis du parc des expositions...

Par ailleurs, les causes d'abattages (environ 300 par an) sont, par ordre d'importance : l'état de santé de l'arbre (67% en 2017, 77% en 2018), les projets d'aménagement ou de requalification d'espaces publics (25% en 2017, 18% en 2018), les accidents climatiques (6% en 2017, 3% en 2018).

Les canicules estivales, facteurs de pollutions et de mal-être, qui vont devenir de plus en plus fréquentes, mais aussi plus longues et plus intenses, rendent nécessaire une stratégie de résilience nouvelle.

**Le présent vœu souhaite tenir compte d'un contexte nouveau** (vieillesse des plantations, répétitions des événements climatiques extrêmes, menaces liées aux travaux, émergence de nouvelles maladies...) **et accélérer la dynamique d'« arborisation » de la ville, en lien avec les habitants.**

Aussi, l'arbre doit être mieux protégé et respecté à Bordeaux, afin que les abattages se limitent au strict minimum.

**C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Bordeaux, réuni le 8 Juillet 2019, souhaite intensifier les efforts entrepris en adoptant un plan « Canopée » et en créant un comité de l'arbre dans le but d'augmenter la proportion de surfaces boisées et de gérer le patrimoine arboré de la Ville en conciliant surveillance, préservation des arbres, diversification de la palette végétale et sécurité des populations.**

Pour parvenir à ces fins, plusieurs actions seront mises en place à court et moyen terme, et notamment :

- **Planter 20 000 arbres d'ici 2025, soit 3000 arbres par an** (contre 1000 actuellement) pour augmenter la proportion de surfaces boisées et ombragées dans la ville (notamment : 1000 arbres au parc aux angéliques, 500 au Grand Parc, 6630 sur Euratlantique, 5650 à Brazza, 1500 à Bastide-Niel, 1200 arbres par an dans le diffus, etc.). Il convient d'ajouter les arbres qui seront plantés sur la zone de la Jallère ;
- **Lutter contre les îlots de chaleur urbains en réaménageant l'espace public.** L'ombrière de la place Pey Berland, qui sera mise en œuvre à compter du 11 juillet en préparation d'une réalisation plus pérenne sur cette place, en constitue un exemple marquant. Fort de la même logique, des études vont être lancées place St Projet,

- place Ravezies, Allées de Serres et rue Sainte-Catherine pour déterminer le meilleur aménagement (ombrières, plantations...);
- **Préserver les espaces arborés face à l'artificialisation des sols**, conformément au PLU qui fixe à 50% la part d'espaces naturels sur le territoire métropolitain. La décision de consacrer l'îlot du site Bourbon-Faïencerie aux bassins à flot à un jardin de plus de 7000m<sup>2</sup> montre également l'action concrète engagée par la Ville pour développer de nouveaux espaces ;
  - **Rassembler les différents acteurs (associations, chercheurs, élus, services) autour des enjeux de l'arbre en ville au sein d'un Comité de l'arbre** en vue de développer une vision prospective, en collaboration avec les principaux propriétaires fonciers publics, parapublics et privés (bailleurs sociaux, promoteurs, hôpitaux...) et **d'émettre des avis sur toutes les coupes d'arbres** ;
  - **Sanctionner le non-respect par les professionnels de la réglementation relative à la protection des arbres** et de leurs racines sur les chantiers en adoptant, d'une part, un barème permettant de calculer la valeur monétaire d'un arbre et, d'autre part, un document cadre de protection des arbres lors des interventions à proximité et sur les chantiers ou projets d'aménagement ;
  - **Développer les zones de protection** via les espaces boisés classés et les arbres isolés protégés supplémentaires ;
  
  - **Encourager le public à consulter les données disponibles** et mises à disposition volontairement par la Ville, sur le site dédié Bordeaux nos arbres, ainsi qu'en OpenData ;
  - **Développer la pédagogie et la communication préalable** autour des enjeux patrimoniaux des arbres et sur les motifs des abattages, visant principalement à assurer la sécurité des citoyens ;
  - **Actualiser l'inventaire déjà réalisé du patrimoine arboré sur le domaine public et privé de la ville** et des espaces publics pouvant accueillir des plantations d'arbres et enrichir l'application « Bordeaux nos arbres » pour mettre à disposition du public des données fiables relatives à la gestion des arbres à Bordeaux ;
  - **Associer les habitants aux programmes de plantation** et de mise en valeur des arbres et encourager les initiatives citoyennes de végétalisation de l'espace public ;

Ainsi, l'action de la Ville s'inscrit dans une ambition concrète, chiffrée, réaliste, partagée et de long terme, en cohérence avec les attentes de nos concitoyens exprimée à de multiples occasions.

*\*Le chiffre de 46 000 arbres englobe celui de la base de données (36 500) et l'estimation du nombre d'arbres plantés dans nos espaces boisés : Berges du Lac de Bordeaux et Bois de Bordeaux notamment. Le chiffre de 46000 est donc objectif voire plutôt sous-estimé. Il ne comprend pas les arbres des berges de Garonne, très arborées par endroit.*